

Remarques critiques sur quelques exemples suspects extraits par Frédéric Godefroy du *Respit de la mort* de Jean Le Fèvre

Nadine Steinfeld

ATILF – CNRS & Université de Lorraine

Le *Respit de la mort* est l'œuvre de Jean Le Fèvre, procureur au Parlement de Paris, né vers 1320 à Ressons-sur-le-Matz, petit village situé à une vingtaine de kilomètres au nord de Compiègne. Nous ignorons la date précise de la mort de cet auteur et traducteur d'ouvrages moraux, mais il semblerait qu'il soit mort après 1380, étant donné qu'il survécut à la grave épidémie dont il fut victime en 1376 et au sortir de laquelle il composa le *Respit de la mort*, une de ses deux œuvres originales (l'autre étant le *Livre de leesce* composé entre 1380 et 1387), qui jouit d'un succès certain jusqu'en plein XVI<sup>e</sup> siècle comme en témoignent les éditions de 1506 et 1533. Le *Respit de la mort* est un poème allégorico-juridique, fondée sur la théorie des obligations, où l'homme est mis dans la position d'un débiteur, vu que la mort peut être considérée comme une dette que tout homme doit payer le jour fixé par Dieu, qui est, quant à lui, le créancier. Dans cette fiction juridique, Le Fèvre, qui s'accroche à la vie, imagine de faire appel devant un tribunal royal de la sentence de mort en sollicitant la délivrance d'une lettre de répit, d'un sursis, qui suspende pendant un certain temps l'action coercitive de son créancier, Dieu, le temps pour lui de se convertir.

Le texte intégral du *Respit de la mort* nous a été conservé par six manuscrits, selon Geneviève Hasenohr-Esnos, qui a édité le texte en 1969 dans la Société des anciens textes français (SATF) en choisissant de le faire connaître dans sa rédaction primitive, en transcrivant par conséquent le manuscrit Paris, BnF fr. 1543 (*A*), écrit en partie en mai 1402 par Alixandre Dannes, le copiste picard attiré des seigneurs de Genly et Maigny. La confrontation des attestations tirées de ce traité par Godefroy à travers le manuscrit Paris, BnF fr. 994 (*B*), écrit à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle par un scribe picard, avec le texte fourni par l'édition de Geneviève Hasenohr-Esnos, nous a permis de débusquer une dizaine de « mirages lexicographiques » qui sont allés enrichir la Base des mots fantômes élaborée au sein de l'équipe Linguistique historique française et romane de l'ATILF à Nancy. Nous nous proposons de scruter ici un échantillonnage de ces lexèmes suspects accueillis par le « Godefroy ».

### 1. *esquitte*

Gdf 3, 559b enregistre un exemple unique du subst. fém. *esquitte* « p.-ê. mosquée », relevé dans *Le Respit de la mort* par Jean le Fèvre, cité d'après le manuscrit BnF fr. 994 (*B*, fin 14<sup>e</sup> s.) : Nul n'en sera exent ne quitte ; Eglise, synagogue, *esquitte* Et toutez loys de tous langaiges Y ont miz et mettront leurs gaiges (J. Lefebvre, *Resp. de la mort*, Richel. 994, f<sup>o</sup> 1<sup>o</sup>). Au passage correspondant, l'édition Hasenohr-Esnos, qui se fonde sur le manuscrit BnF fr. 1543 (*A*, 1402) signale que les vers 90 à 108 sont remplacés dans *By* par un texte qui apparaît comme un remaniement du récit de *A*. L'éditrice démontre, en s'appuyant entre autres sur le passage en question, que *A* et *y* (mss. *CDEF*) représentent deux rédactions différentes du *Respit de la mort*, dont on peut vraisemblablement attribuer la paternité à Jean le Fèvre. Quant au manuscrit *B*, le plus ancien, qui partage avec *y* les vers 90-108, il apparaît comme un état intermédiaire entre *A* et *y* et représenterait le premier pas d'une révision qui aurait abouti à la forme *y* du *Respit de la mort*. Le texte de *y* apparaît comme un remaniement du texte de *A*. Il est caractérisé notamment par la suppression des développements ou allusions revêtant un caractère personnel (par exemple l'élimination systématique de toute trace des collègues et amis du monde judiciaire nommément désignés). Dans ce passage, tel qu'il se lit dans la première version (ms. *A*), le poète se croit à l'article de la mort et ne peut réprimer la peur qui le tenaille. Acculé à la dernière extrémité, il ne peut s'empêcher de penser à ses amis du Palais qui l'ont devancé dans la mort. Il imagine qu'une âme charitable par des paroles abruptes coupe court à ses récriminations, en mentionnant quatre célébrités du Parlement décédées récemment (Bucy, La Vache, Demeville, d'Aÿ) et une dizaine d'autres membres du monde judiciaire : « Compaignon, il t'en convient taire. Tu yras après Monthathaire, Ou après Pierre Berengier Qui est devenu herengier, ou après les deux clers Cessieres, Qui, pour lymons ne pour cesseriers, N'ont peü a ce reculer. Ja pour deniers acumuler N'en sera nulz exempt ne quite. Vois tu maistre Denis Tite, Bucy, La Vache, Demeville, Et d'Aÿ, qui acquist sa ville ? [...] » (JFevRespH 89-100). Quant au ms. *B*, il porte : Compaignon, il t'en convient taire Car autrement ne se peut faire ; Nul n'en sera exent ne quitte. Eglise, synagogue, *esquitte* [ne esquite *E* ; mesquitte *F* ; Il convient que chascun s'acquitte *C* ; Ne canonistes ne leglistes *D*] Et toutez loys de tous langaiges Y ont miz et mettront leurs gaiges. Le Seigneur qui fait la fleur naistre La fait seicher et venir flaire. Il faut que toute creature Prengne fin selon nature. Tu ne peuz longuement durer ; pren bon cuer pour miex endurer ; Tu seras boutez ou clapier Des autres, au tour du papier (vu sur Gallica <http://gallica.bnf.fr>). Dans l'introduction de son édition, Geneviève Hasenohr-Esnos examine cette citation où la Mosquée apparaît à côté des symboles traditionnels de l'Église et de la Synagogue. Elle explique que le mot *mesquitte* semble être, en français, une création de Jean Lefèvre (on relève un premier exemple chez le même, JFevVieilleC [ca 1370], Gdf, TL), « laquelle n'a eu aucune diffusion et est demeurée inconnue ou incomprise des contemporains, témoins les scribes des manuscrits *BCDE* : deux (*B* et *E*)

ont transformé "mesquitte" en "esquit(t)e" et les deux autres (*C* et *D*) ont récrit le vers » (JFevRespH, CVIII-CX). À noter que l'octosyllabe Moustier, Synagogue, Meschite (Poeta vernaculus qui florebat ann. 1376) est cité sans nom d'auteur et daté de 1376 par Du Cange, *s.v. meschita*.

Il conviendrait de supprimer l'article *esquitte* dans Gdf 3, 559b et d'ajouter la citation corrigée extraite du *Respit de la mort* par Jean le Fèvre, cité d'après le manuscrit BnF fr. 994 (*B*, fin 14<sup>e</sup> s.) sous l'entrée *meschite, meschitte, mesquit(t)e, mosquete, musquette* de Gdf 5, 273c. Il faudrait aussi amender le FEW 19, 122a, MASĠID : Afr. mfr. *mesquite* [et non *masquite*] « temple des Musulmans » (ca. 1370 [au lieu de 1300]–1537). Voir Arveiller, ZrP 101, 1985, 251-260 et ArveillerOr 370-373.

## 2. *expanier*

Gdf 3, 685b engrange une attestation unique du verbe *expanier* « exposer », relevé dans *Le Respit de la mort* par Jean le Fèvre, cité d'après le manuscrit BnF fr. 994 (*B*) : Neant moins je voudrai rimoier Et en romant *expanier* Partie de ce que je pense (J. Lefebvre, *Resp. de la mort*, Richel. 994, f<sup>o</sup> 1<sup>a</sup>). Au passage correspondant, l'édition Hasenohr-Esnos, qui se fonde sur le manuscrit BnF fr. 1543 (*A*) donne *exprimer* : Nienmains je vorray rimer, Et en rymoyant *exprimer* Partie de ce que je pense (JFevRespH 20, sans variante). Un contrôle du passage incriminé sur le manuscrit BnF fr. 994, montre que l'encre est partiellement effacée dans un mot qu'on lit cependant clairement *exp[...]mer* (vu sur Gallica). Étant donné que les manuscrits s'accordent sur la leçon *exprimer* qui convient parfaitement bien ici, il n'y a pas lieu de douter que la proposition de lecture *expanier* de Godefroy, qui a confondu *ni* et *m*, doit être écartée. Il est à noter que Godefroy a commis une autre mélecture dans ce vers en transcrivant *romant* au lieu de *rimant*.

Il conviendrait de supprimer l'article *expanier* « exposer » dans Gdf 3, 685b et d'ajouter l'exemple corrigé d'*exprimer*, relevé dans *Le Respit de la mort* par Jean le Fèvre, ms. BnF fr. 994, à GdfC 9, 585b, *exprimer* « rendre la pensée par les paroles, par le style, par l'écriture ». Cf. TL 3, 1538, *exprimer*, où l'on trouve une citation extraite de JFevLamentH ; DMF2012 : *exprimer*.

## 3. *felicitude*

Gdf 3, 743b cite, d'après le ms BnF fr. 994 (*B*), le mot *felicitude* dans un passage très court extrait du *Respit de la Mort* de Jean le Fèvre et le définit par « bonheur » : Et plain de grant *felicitude*. (J. Lefebvre, *Resp. de la mort*, Rich. 994, fol. 14<sup>a</sup>). L'édition G. Hasenohr-Esnos porte, d'après le manuscrit BnF fr. 1543 (*A*), Et d'autre part, quant l'omme est riche, Puisqu'il devient aver et chiche Et plain de grant *solicitude*, Que vault de biens tel multitude, La ou il a superfluité Plus que n'en weult congruité ? (JFevRespH 2179), qui pour le sens convient mieux. En effet, la leçon *felicitude* est moins bonne puisque l'homme qui devient riche acquiert un comportement blâmable (il devient avare *aver, chiche*) ce qui n'incite pas une humeur joyeuse, mais bien au contraire, une humeur inquiète, sens qu'a le mot *solicitude* à cette époque (cf. DMF2012) et qui convient parfaitement bien ici. Cette leçon que nous avons vérifiée sur le manuscrit visible sur Gallica, absente de l'apparat critique de l'éd. Hasenohr-Esnos, est probablement à considérer comme une faute de copiste. On notera cependant que *felicitude* est effectivement attesté, plus tardivement, au sens de « bonheur » dans le *Concil Basle B*, 1434, 1005.

Il conviendrait de supprimer la citation de Jean le Fèvre dans Gdf 3, 743b, de la remplacer par celle du *Concil Basle B*, 1434, 1005 et d'ajouter l'exemple de JFevRespH 2179 à GdfC 10, 884a, *sollicitude*.

## Bibliographie

Les sigles des éditions de textes anciens sont ceux du DEAFBibleI ([http://www.deaf-page.de/bibl\\_neu.htm](http://www.deaf-page.de/bibl_neu.htm).)

Base des mots fantômes = ATILF/Nadine Steinfeld, 2005—. *Base des mots fantômes* (base dédiée aux « mots fantômes » : pseudo-lexèmes disposant à tort d'un statut lexicographique), Nancy, ATILF-CNRS/Nancy-Université, site internet : <http://www.atilf.fr/MotsFantomes/>.

DMF2012 = Martin (Robert)/Bazin (Sylvie) (dir.), 2012. *Dictionnaire du Moyen Français, version 2012* sous la direction scientifique de Robert Martin et, pour les développements du Programme DMF, de Sylvie Bazin, Nancy, ATILF/CNRS & Université de Lorraine, site internet : <http://www.atilf.fr/dmf>.

Gdf = Godefroy (Frédéric), 1880—1895. *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, 8 volumes, Paris, Vieweg.

GdfC = Godefroy (Frédéric), 1895—1902. *Complément au Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, 3 volumes, Paris, Bouillon.

JFevRespH = Le Fèvre (Jean), 1969. *Le Respit de la mort*, édité par Geneviève Hasenohr-Esnos, Paris, Picard (Société des anciens textes français : 143). Date du texte : 1376. Région d'origine du texte : Picardie méridionale.